



**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 010  
24 août 2021**

**PROCÈS-VERBAL** de la dixième (10<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 24 août 2021, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes (Centre Saint-Frédéric), salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de Mme Marie Pier Bessette, présidente du conseil d'administration.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)    ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**Membres représentant les parents :**

M<sup>me</sup> **Dominique Laporte**, représentante des parents – District 1 (P)  
M. **Normand Champagne**, représentant des parents – District 2 (P)  
M<sup>me</sup> **Marie-Pier Bessette**, représentante des parents – District 3 (P)  
M<sup>me</sup> **Vicky Martel**, représentante des parents – District 4 (P)  
M<sup>me</sup> **Valérie Lussier**, représentante des parents – District 5 (P)

**Membres représentant le personnel :**

M. **Ghislain Rheault**, représentant du personnel d'encadrement (P)  
M. **Stéphane Guilbert**, représentant des directions d'établissement (P)  
M. **Mathieu Dubois**, représentant du personnel enseignant (P)  
M<sup>me</sup> **Geneviève Morin**, représentante du personnel professionnel (P)  
M<sup>me</sup> **Nancy Robitaille**, représentante du personnel de soutien (M)  
M. **Yves Hébert**, représentant du personnel d'encadrement (P)  
(Sans droit de vote)

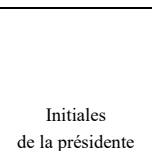
**Membres représentant la communauté :**

M<sup>me</sup> **Isabelle Meilleur**, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)  
M. **Bernard Gagnon**, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (M)  
M<sup>me</sup> **Karen Lamothe**, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (P)  
M. **Martin Dupont**, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)  
M. **Christophe Milot**, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 14  
ABSENCES : 02  
TOTAL : 16

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Lucien MALTAIS                    Directeur général  
M<sup>me</sup> Nathalie CABANA            Directrice, Service des ressources financières  
M. Bernard GAUTHIER            Secrétaire général et directeur du Service des communications  
M. Yves GENDRON                Directeur – Service des ressources matérielles



*Ouverture de la séance à 19 h 30.*

**1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame la présidente, Marie Pier Bessette, confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1. Validité de l'avis de convocation et vérification du quorum**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

- Points de l'agenda de consentement
- Inscription des questions diverses

**3. Période à la disposition de l'assistance**

**4. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

**5. Rapport du directeur général du Centre de services scolaire des Chênes**

**6. Agenda de consentement**

**6.1 Dispense de lecture et adoption de procès-verbaux (Secrétariat général):**

- Séance ordinaire du mardi, 22 juin 2021 (No 008)
- Séance extraordinaire du lundi, 16 août 2021 (No 009)

**6.2 Modification au cadre organisationnel 2021-2022 (Centre Alessa et FGA)**

**7. Dossiers de décision**

7.1 Prévisions budgétaires 2021-2022 (Service des ressources financières)

7.2 Protocole d'entente - Municipalité de Durham-Sud et Centre de services scolaire des Chênes (Service des ressources matérielles)

7.3 Échéancier – Mise à jour du recueil de gestion (politiques et règlements)

**8. Dossiers de discussion, d'analyse et d'information**

8.1 Rapport des comités

- a) Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
- b) Rapport du comité de vérification
- c) Rapport du comité des ressources humaines

**9. Questions diverses**

**10. Prochaines rencontres et prochains travaux**

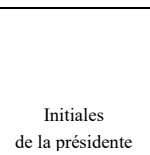
**11. Levée de la séance**

**Huis clos statutaire des membres du conseil**

**RÉSOLUTION CA : 2888 / 2021**

Il est proposé par Mme Valérie Lussier et appuyé par Mme Dominique Laporte, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**3. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

**4. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Dossier d'information)**

Au début de « l'an 2 » du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, Mme Marie Pier Bessette, présidente, adresse ses félicitations à tous les membres du conseil pour les travaux réalisés en 2020-2021, dans un contexte (pandémie) qui a nécessité une grande dose d'adaptation et de patience : appivoisement de nouveaux dossiers et rencontres virtuelles.

Cette première séance en présentiel est donc fort bien accueillie et permettra au conseil, comme l'espère Mme Bessette, de poursuivre sur sa lancée.

Par ailleurs, elle prendra part au Rendez-vous des présidentes et des présidents, organisé par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés, le jeudi 2 septembre 2021. Cette activité a pour but d'offrir un lieu d'échange et de réflexion par rapport aux rôles et responsabilités dans le contexte de la rentrée scolaire.

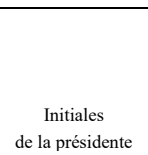
Enfin, Mme Bessette souhaite à toutes et tous une bonne année scolaire 2021-2022.

**5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES CHÊNES (Dossier d'information)**

Le directeur général, M. Lucien Maltais, rend compte des principaux dossiers dans lesquels il est intervenu au cours des dernières semaines (*depuis le 22 juin 2021 et jusqu'à ce jour*).

Éléments abordés :

- Suivi des chantiers et dossiers :
  - COVID-19 (rentrée, vaccination, recrutement)
  - Grands projets (école D, école E, classes temporaires, centre Alessa, école des 2 Rivières, réaménagement à Marie-Rivier, CFER)
- Orientations 2021-2022
  - Réussite des élèves
  - Bien-être des élèves et du personnel
  - Pénurie de personnel
  - Offre de services au secondaire
  - Plan d'engagement vers la réussite
  - Approches collaboratives
  - Insertion et accompagnement du personnel
- Décisions importantes de la direction générale
  - Le directeur général fait un résumé de différentes décisions rendues en vertu des fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés : autorisations de signatures, nominations, approbations (plans d'effectifs), octroi de contrats, autorisations de dépassements de coûts (excédent supérieur à 10 % des coûts)
- Contrats de plus de 25 000 \$, reddition de comptes
  - Aucun contrat de cette nature n'a été octroyé depuis le 22 juin 2021.



## **6. AGENDA DE CONSENTEMENT (Dossier d'information)**

### **6.1 Dispense de lecture et adoption de procès-verbaux (Secrétariat général):**

- Séance ordinaire du mardi, 22 juin 2021 (No 008)
- Séance extraordinaire du lundi, 16 août 2021 (No 009)

### **6.2 Modification au cadre organisationnel 2021-2022 (Centre Alessa et FGA)**

Annuellement, le Centre de services scolaire doit définir son cadre organisationnel. En décembre dernier, le conseil d'administration a procédé à cette adoption. Pour des fins de déclaration de clientèle, nous devons procéder à certaines modifications administratives, sans impact pour les élèves.

1. Acte d'établissement Centre formation professionnelle Paul-Rousseau: Nous retirons les bâtiments « Marcel-Proulx » et « Marie-Rivier ». Nous y ajoutons le CFP Paul-Rousseau Alessa
2. Acte d'établissement du Centre FGA Ste-Thérèse : Nous ajoutons les bâtiments suivants afin d'être en mesure de desservir la clientèle adulte dans ces locaux :
  - Écoles Jeanne-Mance, La Poudrière, Saint-Jean-de-Wickham, Cyrille-Brassard et Saint-Bonaventure

## **RÉSOLUTION CA : 2889 / 2021**

*Sur proposition de Mme Geneviève Morin, appuyé par Mme Vicky Martel, il est résolu:*

- D'ADOPTER les procès-verbaux No 008 et 009, tels que rédigés
- D'ADOPTER les modifications aux actes d'établissement du Centre de formation Paul-Rousseau et du Centre Ste-Thérèse.

## **7. DOSSIERS DE DÉCISION**

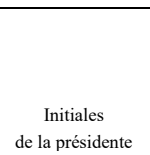
### **7.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022** (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 874 558 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2020 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2020;

Le produit de la taxe scolaire au montant de 10 039 709\$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 250 145 \$;
- un nombre de 39 929 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,1054\$ du 100\$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.



Les prévisions budgétaires ont été présentées au comité de vérification du CSS des Chênes en date du 16 août 2021.

#### **RÉSOLUTION CA : 2890 / 2021**

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l’instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Chênes doit adopter et transmettre au ministre de l’Éducation son budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette pour l’année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d’exercice de 874 558 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d’appropriation de l’excédent accumulé représentant 15 % de l’excédent accumulé au 30 juin 2020 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 10 039 709\$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 36 250 145 \$;
- un nombre de 39 929 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- le taux de 0,1054\$ du 100\$ d’évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2021-2022.

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires ont été présentées au comité de vérification du CSS des Chênes en date du 16 août 2021.

Il est proposé par M. Ghislain Rheault et appuyé par M. Martin Dupont:

- **D’ADOPTER** le budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 190 131 968\$ et des dépenses de 191 006 526\$
- **DE TRANSMETTRE** le budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette au ministre de l’Éducation.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

#### **7.2 PROTOCOLE D’ENTENTE - MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD ET CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES** (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

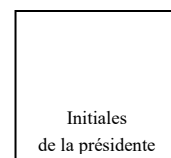
Le protocole vise à établir les modalités du partage et de l’utilisation des aménagements ainsi que des équipements pour les activités de la municipalité de Durham-Sud (*la Municipalité*) ainsi que de l’école Notre-Dame-de-Durham-Sud (*l’École*).

Ce protocole permet d’encadrer les services rendus par la Municipalité à l’École. Ceux-ci incluent notamment l’enlèvement des déchets solides, incluant les matières recyclables, la tonte de gazon ainsi que la sécurité routière autour du rallye-été organisé par l’École.

#### **RÉSOLUTION CA : 2891 / 2021**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Chênes désire jouer un rôle actif dans le développement de la communauté en participant aux initiatives locales tout en respectant le cadre de sa mission ;

**SUITE, PAGE 6**



CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire désire favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics de son territoire qui contribuent au rayonnement de la communauté;

CONSIDÉRANT que le protocole actuel a été conclu en 1984 ;

CONSIDÉRANT que le protocole actuel doit être modernisé ;

CONSIDÉRANT que le protocole détermine les conditions d'utilisation et le partage des coûts d'exploitation des aménagements du Centre de services scolaire des Chênes ainsi que de la municipalité de Durham-Sud ;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire et la municipalité s'engagent à respecter les conditions énoncées dans le protocole d'entente;

Il est proposé par Mme Valérie Lussier et appuyé par Mme Karen Lamothe:

- **D'AUTORISER** le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer les documents du protocole d'entente à intervenir entre le Centre de services scolaire des Chênes et la municipalité de Durham-Sud, relativement à l'utilisation de leurs aménagements et équipements respectifs.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.3 ÉCHÉANCIER – MISE À JOUR DU RECUEIL DE GESTION (POLITIQUES ET RÈGLEMENTS)** (Direction générale – Dossier de décision)

La Loi 40, telle que promulguée par l'Assemblée nationale du Québec et modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a donné lieu à la création des centres de services scolaires et de leur conseil d'administration respectif.

Conséquemment, cela entraîne la mise à jour et la révision de tous les règlements et de toutes les politiques de l'entité connue auparavant sous l'appellation « *Commission scolaire des Chênes* », afin de les adapter à la nouvelle réalité du *Centre de services scolaire des Chênes*.

Lors de sa toute première séance, le 22 octobre 2020, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes adoptait une disposition transitoire (Résolution CA : 2841/2020), prévoyant :

- la mise à jour des différents règlements et politiques en application au centre de services scolaire ;
- un délai d'un an pour procéder à ladite mise à jour.

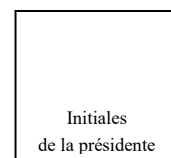
Depuis ce temps, les instances concernées (directions de service) ont entamé la révision des règlements et politiques qui sont sous leur responsabilité.

Le temps est venu, au terme de cet exercice, d'adopter l'échéancier menant à la version finale du recueil de gestion.

L'échéancier proposé est le suivant :

- Septembre-octobre 2021 : Consultation des toutes instances concernées (associations, syndicats, CCG)

**SUITE, PAGE 7**



- Séance du C.A. du 14 décembre 2021 : adoption du nouveau recueil de gestion et fin de la période transitoire.

### **RÉSOLUTION CA : 2892 / 2021**

CONSIDÉRANT que la Loi 40, telle que promulguée par l'Assemblée nationale du Québec et modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a donné lieu à la création des centres de services scolaires et de leur conseil d'administration respectif ;

CONSIDÉRANT que cela entraîne la mise à jour et la révision de tous les règlements et de toutes les politiques de l'entité connue auparavant sous l'appellation « *Commission scolaire des Chênes* », afin de les adapter à la nouvelle réalité du *Centre de services scolaire des Chênes* ;

CONSIDÉRANT que lors de sa toute première séance, le 22 octobre 2020, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes adoptait une disposition transitoire (Résolution CA : 2841/2020), prévoyant :

- la mise à jour des différents règlements et politiques en application au centre de services scolaire ;
- un délai d'un an pour procéder à ladite mise à jour ;

CONSIDÉRANT que depuis ce temps, les instances concernées (directions de service) ont entamé la révision des règlements et politiques qui sont sous leur responsabilité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter l'échéancier menant à la version finale du recueil de gestion ;

Il est proposé par Mme Dominique Laporte et appuyé par M. Martin Dupont:

D'ADOPTER l'échéancier suivant :

- Septembre-octobre 2021 : Consultation des toutes instances concernées (associations, syndicats, CCG)
- Séance du conseil d'administration du 14 décembre 2021 : adoption du nouveau recueil de gestion et fin de la période transitoire.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

### **8.1 RAPPORT DES COMITÉS**

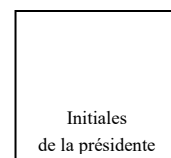
#### **RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE (Mme Valérie Lussier)**

SANS OBJET. Le comité tiendra sa première réunion de l'année 2021-2022 prochainement.

#### **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION (M. Bernard Gagnon)**

En l'absence de M. Gagnon, Mme Bessette rappelle que la rencontre du 16 août 2021 a été consacrée à la présentation détaillée des prévisions budgétaires 2021-2022. Un document portant sur l'encadrement de la vente de terrain a aussi été présenté au comité, avec les explications utiles.

**SUITE, PAGE 8**



**RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES (Mme Vicky Martel)**

SANS OBJET. Le comité tiendra sa première réunion de l'année 2021-2022 prochainement. Celle-ci portera notamment sur l'évaluation du directeur général.

**9. QUESTIONS DIVERSES**

SANS OBJET

**10. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX**

10.1 Prochain atelier : Mardi, 26 octobre 2021, 18h00

10.2 Prochaine séance du Conseil : Mardi, 26 octobre 2021, 19h30

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Mme Vicky Martel, appuyé par M. Martin Dupont et considérant qu'à **20 h 23**, l'ordre du jour est épuisé, la présidente décrète la levée la séance ordinaire du conseil.

Le secrétaire général,

La présidente,

**Bernard Gauthier**

**Marie Pier Bessette**

**HUIS-CLOS STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL**